



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2016**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Vincent BLANC, Henri DUYN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSES : Jean-Yves MEIGNEN qui donne procuration à Louis LAUDUN, Gilles COUTTON.

ABSENT :

Les membres du conseil municipal décident de délibérer sur le premier point de l'ordre du jour en fin de séance car Monsieur Gilles COUTTON doit arriver vers 21h45.

2. Recensement de la population 2017 – création d'emplois d'agents recenseurs.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer deux emplois d'agents recenseurs pour la réalisation du recensement 2017.

3. Location de la place couverte – avenant à la convention – paiement mensuel.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (1 abstention) de louer la place couverte à Monsieur Roger ERIK un mois supplémentaire (mois de mai) et autorise le paiement mensuel de la location.

4. Parking situé au-dessus de la combe – classement dans le domaine public de la commune et dénomination.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de classer le parking situé au-dessus de la combe dans le domaine public communal.

5. Travaux de sécurisation des établissements scolaires – demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR).

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du FIPDR afin de financer les travaux de sécurisation des établissements scolaires.

6. Budget principal - créances admises en non valeur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les créances présentées pour un montant total de 2 346.44 € et portant sur des loyers impayés.

7. Budget eau & assainissement – créances admises en non valeur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les créances présentées pour un montant total de 503.35 € et portant sur des factures eau et assainissement impayées.

Monsieur Gilles Coutton n'étant pas arrivé, Monsieur le Maire présente l'affaire n°1.

1. Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation et d'extension d'un bâtiment communal – prise en compte des observations du contrôle de légalité concernant la délibération 2016-82 – retrait et confirmation de cette délibération - autorisation à donner au Maire de signer le marché.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de Madame la Sous-Préfète concernant la délibération 2016-82.

Le conseil municipal décide à la majorité des voix (4 contre, 9 pour) de retirer l'acte 2016-82 suite à la demande de Madame la Sous-Préfète et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Architecture Alphabet pour un montant de 89 670 € HT.